

## 8003-03 - Maintien du professionnalisme à la norme NF C 18-510 ou UTE C 18-510-1 - Electriciens (Encadrants)

Fiche mise à jour le 07/04/2023



Site AFPPENN

270 €

Site Client

1 250 €



**Objectifs** : A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de mesurer leurs écarts dans l'appréciation du risque électrique lors du contrôle des savoirs et des savoirs faire en intégrant les nouvelles prescriptions de la norme NFC 18-510/UTE C 18-510-1.

Les stagiaires devront, notamment, être capables de mettre en œuvre, dans l'exercice de leur métier, les principes fondamentaux de Prévention :

- Protection contre le risque électrique,
  - Démarche globale d'analyse des risques, en fonction des environnements électriques et généraux, DSD (détection des situations dangereuses),
- Mise en œuvre et utilisation des équipements de travail et de protection individuelle.



1 jour(s) , 7 heures



**Apports théoriques** : Les principaux documents réglementaires utilisés. Rappel des définitions relatives aux personnes, aux ouvrages, aux domaines de tension. Les types d'habilitations, par rapport aux opérations à effectuer et aux responsabilités de chacun. Les distances de sécurité, les conditions d'intervention et d'accès dans les différentes zones d'environnement électrique. Les principes d'une consignation haute tension – basse tension. Nouvelles prescriptions, nouvelles terminologies de la norme NFC 18-510/UTE C 18-510-1.



Électriciens Personnel intervenant sur ou à proximité d'ouvrages ou d'installations électriques, déjà formé et habilité.



**Apports pratiques** : Mises en situations pratiques, concrètes selon les métiers et habilitations des stagiaires.



**Pré-requis** : Toute personne intervenant sur ou à proximité d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement qu'il soit sous tension ou hors tension (doit) : être habilité, le groupe de stagiaires devra être homogène en terme d'habilitation.



**Modalités d'évaluation** : Evaluation des acquis :

Un questionnaire écrit sur le contrôle des savoirs est réalisé en fin de stage selon un référentiel contenu dans la norme NFC 18-510/UTE C 18-510-1.

Bilan de la formation :

Une séance de synthèse est organisée en fin de stage. Un avis après formation, délivré par le centre de formation, est adressé à l'employeur.

Un questionnaire d'auto-évaluation est réalisé en début et fin de formation.



Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.



**Méthodes mobilisées** : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte.

Les formateurs ont une approche dynamique, numérique et interactive.